

EDITORIAL

Désacralisation de la médecine

Dr Bl. Bourrit

Les multiples essais pour mettre au pas les médecins, la volonté politique affichée de cadrer leur travail de manière plus stricte, marquent l'amorce d'un changement de statut de l'acte médical, dont on veut faire un acte commercial banalisé. Comme pour illustrer cette volonté, une dérive sémantique remplace peu à peu le médecin par le fournisseur de prestations.

L'exigence de performance mesurable et d'économicité de l'acte médical, la limitation du choix du médecin, la clause du besoin, procèdent de la même vision simplificatrice de la médecine et des besoins médicaux.

Les études épidémiologiques, basées sur des cohortes symétriques de patients, sont à l'origine d'une médecine basée sur des preuves, qui a l'apparence du caractère scientifique, parce que reproductible. Pour cette raison, elles forment souvent les bases de calcul de la planification sanitaire. Tout en étant indispensables, ces approches ne tiennent compte ni de l'environnement du patient, ni de la relation individuelle entre soigné et soignant. Elles sont réductionnistes et c'est pourtant sur elles que l'homme politique se fonde pour rationaliser la médecine et montrer

du doigt les boucs émissaires que nous sommes.

C'est ainsi que les décideurs, dans le domaine de la santé, s'attaquent au maillon le plus faible de la chaîne de soins. Il est plus difficile de mesurer -côté patient - le stress dû à l'insécurité de l'emploi, la marginalisation entraînant le mal-être et la dépression masquée, qui sont pourtant responsables de consultations médicales accrues. Et - côté médecins - comment mesurer l'écoute, l'empathie, la compassion (sinon en minutages) ?

Un des malaises générés par la LAMal est la contradiction entre concurrence et solidarité, toutes deux exigées en même temps.

Quand on force les Caisses à entrer en concurrence, elles qui doivent porter le fardeau de la solidarité, que font-elles ? Elles s'empressent d'oublier celle-ci pour rechercher systématiquement les bons risques.

Quand on force les médecins à entrer en concurrence les uns avec les autres, quand on leur suggère le dumping et la publicité, que feront-ils ? Vont-ils rester généreux, privilégier la relation humaine dans le cadre de leur compétence ?

SOMMAIRE

Editorial	1/3
A mon avis	3
Informations du Conseil	
- <i>Scalpel ou pommade</i>	5
- <i>Echos du Bureau et du Conseil</i>	5
- <i>Attention: arnaques</i>	5
- <i>Cavete Collegae</i>	6
- Mutations	6
- Médecins-conseils	7
- Médecin-d'entreprise	7
- Ouvertures de cabinet	7
- Candidatures	7/8
Informations diverses	
- <i>Franchises des caisses-maladie: même un enfant comprendrait</i>	9
- <i>Communication du GPFI</i>	9/11
- <i>Comment économiser des impôts</i>	11/12
- <i>Appel humanitaire</i>	12
- <i>Mélanges Claude Aubert</i>	12
A vos agendas	13/15
Courrier du lecteur	
- <i>A propos de la décision de la Chambre médicale du 2.2.2000 sur le TarMed</i>	14/15

Ou vont-ils viser à la seule performance, sous l'égide de toujours plus nombreuses directives et recommandations, et au dépend de leur conscience ?



Vont-ils garder une certaine hauteur de vue, et montrer aux générations montantes la noblesse de leur profession envers et contre tout ce qu'on veut en faire, ou vont-ils un jour baisser les bras devant tant de chicaneries, pour finalement y perdre leur âme ?

« *Ce qui a un prix peut aussi bien être remplacé par quelque chose d'autre à titre équivalent ; au contraire, ce qui est supérieur à tout prix, ce qui n'admet pas d'équivalent, c'est ce qui a une dignité. Ce distingue classique des moralistes entre la dignité et le prix a, pour notre éthique, une importance capitale* » ■

(Kant, cité par P.F.Unger)

SITE INTERNET DE L'AMG:
www.amge.ch

A MON AVIS

Complicé ou complexe ?

Dans les relations que nous entretenons avec les assureurs, pris individuellement, ou/et avec leurs associations faitières respectives, nous sommes confrontés à deux aspects.

Le premier est lié au critère de l'économicité des coûts, notion imposée par l'article 32 LAMal, dont une interprétation restrictive et parfois simpliste peut aboutir à la conclusion que le meilleur traitement est le moins cher. Dieu merci, cette interprétation n'est pas partagée par tous les partenaires et, de surcroît, elle est pondérée par deux notions contenues également dans l'article précité: l'efficacité et l'adéquation.

Si le critère économique, en particulier dans d'autres domaines que celui de la santé, est relativement simple à appréhender, il n'en va pas de même de l'efficacité et de l'adéquation. Ces deux notions, même si elles font l'objet d'études et d'analyses dans la littérature et si la recherche permet parfois de les objectiver, demeurent souvent subjectives.

Le patient n'est pas un simple amas de muscles, d'eau, de sang et de nerfs parcouru de canalisations diverses. Son origine, sa culture, son éducation et son psychisme font de lui un être non seulement compliqué dans sa définition, mais aussi complexe dans sa façon de réagir.

Complicé, complexe, ou les deux ?

Le TarMed, encore et toujours lui, est une structure en apparence compliquée, dont les valeurs et les articulations nous paraissent, pour l'instant, encore nébuleuses. Mais pour son utilisateur, si tant est qu'il est formé, il est clair et techniquement applicable, sur le plan purement matériel.

Comparaison: le tableau de bord d'un Airbus est compliqué. Mais le pilote qui appuie sur un bouton précis sait qu'il initie une opération connue, sauf panne éventuelle qui n'est jamais à exclure. C'est donc compliqué, mais logique, dans la mesure où la masse de commandes électroniques, de fils et de capteurs divers paraissent hermétiques au profane, mais simples, ou à tout le moins fiables, à l'utilisateur formé.

Un plat de spaghettis, c'est complexe. Complexe parce qu'au moment où l'on déverse les spaghettis de la casserole dans l'assiette, on sait qu'ils ne prendront jamais la même position.

Pour en revenir à la maladie, l'assureur voit des chiffres, les collationne, en fait des statistiques. On est là dans le domaine du compliqué. Mais lorsqu'il essaie de tirer des conclusions comme le coût moyen d'une grippe, d'un cancer ou d'une prothèse de hanche, on tombe dans le domaine du complexe.

L'assuré alémanique de 40 ans qui paie 300. - Frs de prime et qui, une fois, est grippé, ne réagira pas de la même façon qu'un autre assuré de 40 ans, romand, payant la même prime, qui est chômeur et dont la femme vient de le quitter.

Le fossé est donc là, qui fait bondir le médecin à l'énoncé de chiffres et de statistiques bruts et hurler l'assureur à qui l'on parle de différence culturelle ou de situation sociale.

Solution: à l'énoncé froid des faits, il ne saurait y en avoir, tant les approches sont différentes. Mais comme nous sommes tous assurés, patients potentiels et, ma foi, mortels, une meilleure approche à petits pas devrait être possible.

Comment ? Par le dialogue, l'échange et les exemples liés aux soucis et aux exigences réciproques. C'est dans ce sens et ce but que l'opération pilote TarMed Genève, lancée sous les auspices du DASS, devrait amener à plus de confiance mutuelle ou, au pire, à moins de défiance entre partenaires. Aux médecins choisis et aux assureurs impliqués de jouer le jeu, donc, en espérant un résultat concret, gage de négociations futures moins heurtées que jusqu'à présent. C'est pour l'instant un mérite du TarMed. A lui aussi, laissons une chance !

Jean-Marc Guinchard

Scalpel ou pommade

à Konkordia, Luzern, et plus particulièrement à son chef d'Etat-major des Prestations (Dieu ! Que voilà un titre guerrier...!) qui adresse à une assurée, d'ailleurs outrée de la démarche, un questionnaire concernant une opération ORL subie en février 1999 et toujours pas remboursée d'ailleurs...

Extraits:

«Est-ce que la Dresse a examiné, avant l'opération, le nez, les oreilles, la bouche etc...?»

Il va de soi, et c'est une spécificité bien genevoise, un «Sonderfall» de plus, qu'une spécialiste FMH ORL n'examine jamais les organes de son domaine de compétence avant une opération. C'est du temps perdu, et c'est tellement plus excitant d'inciser sans connaître le terrain...

«A-t-elle examiné le ventre, les jambes, le cœur, les poumons et le thorax ?»

Bien sûr que oui, et pour occuper des spécialistes désœuvrés et contribuer ainsi à l'augmentation des coûts de la santé, elle a fait passer sa patiente par les mains d'un gastro, d'un angio, d'un cardio et d'un pneumo. On n'est jamais trop prudent...!

«Est-ce qu'elle a fait ces examens avec un instrument optique ?»

Encore une caractéristique genevoise, tout ORL a à son cabinet le matériel vidéo nécessaire pour visionner tous les organes. En prime, la patiente repart avec une vidéo-souvenir, c'est sympa !

Risible ? Si au moins ! Quelle incompétence et quelle méconnaissance des choses !

Chez moi, un tel torchon finit aux WC, ce qui me permet de le lire d'un derrière distrait plutôt que d'un œil navré...!



Diafoirus

Echos du Bureau et du Conseil

Médecins et pages Internet

Compte tenu de l'évolution des moyens mis à disposition de chacun par le biais d'Internet, le Conseil a été appelé à se prononcer pour savoir si les médecins pouvaient y figurer.

Dans la mesure où le site est réalisé par une Association professionnelle (AMG) ou par un groupe de spécialistes, l'impression des noms des médecins est autorisée avec la mention des titres FMH obtenus. En revanche et par rapport à l'application de la législation cantonale, le Conseil impose un moratoire quant à la création de pages Internet réservées entièrement à un médecin.

Annuaire téléphonique

Le courtier publicitaire de l'annuaire téléphonique a approché l'AMG afin de lui demander si l'impression des noms et qualité de confrères sur l'annuaire pouvait être mis en caractères gras ou en encadré, moyennant une inscription plus chère.

Le Conseil a longuement débattu de ce problème et est arrivé à la conclusion qu'une telle solution privilégiait certains confrères par rapport à d'autres et qu'elle est contraire à l'esprit du Code de Déontologie de la FMH.

Ces nouvelles impressions seront refusées et le Conseil se réserve le droit d'intervenir auprès des confrères qui ne respecteraient pas ce principe.

En revanche, les mentions prévues dans la convention spéciale Swisscom par la FMH et figurant dans le BMS 2000/No 4 p.186, sont autorisées si elles font l'objet d'une reconnaissance.

Attention: Arnaques

Les journaux ont à plusieurs reprises reparlé de cette fameuse arnaque utilisée par des ressortissants de la Côte d'Ivoire ou du Nigeria qui constituait à écrire, en particulier, à des médecins pour leur demander leur numéro de compte en banque.

Cette demande est justifiée, à lire les auteurs de cette combine, par le fait qu'ils désirent verser sur le compte bancaire du médecin des sommes extrêmement importantes afin de les faire sortir du pays concerné.

Plusieurs se font fait avoir dans ce cadre et ont perdu des dizaines de milliers de francs. Il faut un certain degré de naïveté pour tomber dans ce type de piège. Nous mettons en garde nos confrères et confirmons qu'ils peuvent toujours s'adresser au secrétariat de l'AMG en cas de doute.

Nombre d'entre vous ont reçu un courrier émanant de l'entreprise «Printem» appelé "Correspondance commerciale-réponse" et concernant la parution d'une annonce dans l'«Annuaire téléphonique commercial suisse pour l'industrie et l'artisanat».

Ce courrier porte en évidence en haut à droite, une croix blanche sur fond rouge qui peut lui donner une certaine crédibilité, voire une certaine officialité.

Nous vous recommandons de ne pas retourner cette carte commerciale.

Nous vous mettons également en garde contre la Maison Tour & Travel Guide Est qui elle édite une guide appelé "1st European City Guide".

Nous vous recommandons également de ne pas donner suite à leur demande.

Nous vous rappelons que le secrétariat de l'AMG se tient volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ces arnaques.

Tél. 708 00 20/21

Cavete Collegae

Dans son règlement de l'assurance combinée d'hospitalisation (article 8), le Groupe Mutuel se réserve la possibilité de ne pas rembourser dans le domaine privé et semi-privé des montants d'honoraires qu'il estime «exagérés».

Le Groupe Mutuel considère comme tel «tout montant d'honoraires qui dépasse de 50% la valeur de la même prestation tarifée selon le Catalogue des Prestations Hospitalières (CPH)».

Si vous avez l'occasion de pratiquer des interventions au profit de patients assurés auprès du Groupe Mutuel, en division privée ou semi-privée, nous ne pouvons que vous inciter à les informer que le Groupe Mutuel ne prendra peut-être pas en charge la totalité de la facture.

Toutefois, la facture doit être honorée par le patient dans la mesure où le médecin applique ou respecte les recommandations de l'AMG concernant la tarification.



Mutations

Nouveaux membres

Les Drs Serge Auberson, Christophe Betz, Mireille Bungener Wehrli, François Clément, Elizabeth Imhof, Michèle Jotterand, Nathalie Khaw, Maria Lacatis, Jérôme Ottino, Luis Rayo, Serge Roth, Yvan Scherrer, Béatrice Veragut Davies, sont membres depuis le 10 février 2000.

Décès

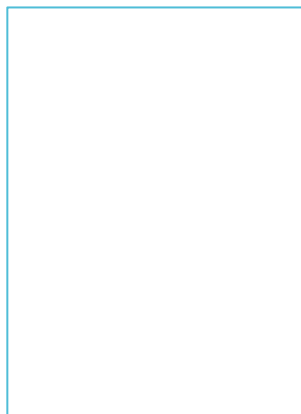
Nous avons eu le regret de perdre le Dr Pierre Guinchard, décédé le 29 décembre 1999 et le Dr Raymond Martin Du Pan décédé le 11 février 2000.

Membres passifs

Dr Roger Mayer
Dr Pantelis Schinas

Démission

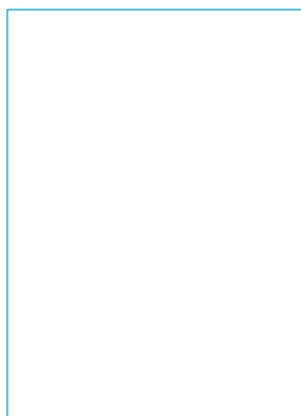
Dr Marcel Dubouloz



Serge Auberson



Christophe Betz



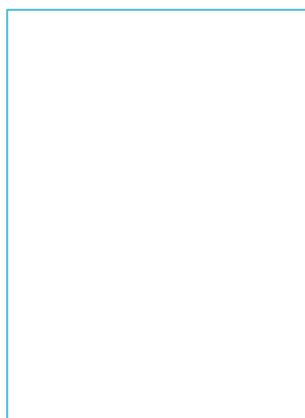
Mireille Bungener Wehrli



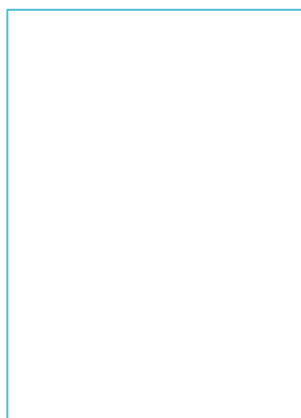
Nathalie Khaw



Maria Lacatis



Yvan Scherrer



Béatrice Veragut Davies



*Elena Marchetti
membre dès le 10-01-2000*



Médecins-conseils

IATA (International Air Transport Association):
Dr Jean-François Burkhalter, *médecin-conseil*
Dr Pierre Buffle, *médecin-conseil adjoint*

Médecin d'entreprise

COOP:
Dr Claude Witz

PUBLICITÉ

Ouvertures de cabinet

Monsieur le docteur
Serge AUBERSON
Centre Médical de Meyrin
Promenade des Artisans 24
1217 Meyrin
Tél.prof.: 719 74 74
Tél. privé: 348 46 92
Fax: 719 74 01
S/r-vs
Langues parlées: an.
FMH en ORL et chirurgie cerv-fac.

Madame le docteur
Mireille BUNGNER WEHRLI
Route de Troinex 46
1234 Vessy
Tél.prof.: 820 33 02
Tél. privé: 301 22 77
Fax: 820 33 00
S/r-vs sauf mercredi et samedi
Langues parlées: an.
FMH en médecine interne

Madame le docteur
Izabella FAVRE
Chemin du Point du Jour 6
1202 Genève
Tél.prof.: 910 07 07
Tél. privé: 741 18 10
Fax: 910 07 17
S/r-vs sauf samedi
Langues parlées: an. p.r.
FMH en médecine interne

Madame le docteur
Maria LACATIS
Boulevard des Promenades 3
1227 Carouge
Tél.prof.: 301 11 75
Tél. privé: 342 76 77
Fax: 301 11 81
S/r-vs sauf jeudi
Langues parlées: an.ro.
Médecine générale

Monsieur le docteur
Serge ROTH
Avenue Cardinal-Mermillod 1
1227 carouge
Tél.prof.: 309 45 81
Tél. privé: 321 10 71
Fax: 309 45 80
S/r-vs sauf samedi
Langues parlées: a.an.
FMH en neurologie

Madame le docteur
Béatrice VERAGUT DAVIES
Avenue Cardinal-Mermillod 1
1227 Carouge
Tél.prof.: 309 45 88
Tél. privé: 789 41 70
Fax: 309 45 83
S/r-vs sauf samedi
Langues parlées: a.an.
FMH en médecine interne,
spéc cardiologie

Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19 alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavisier chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Pour des raisons de gains de place, nous sommes contraints de diminuer la surface réservée aux curriculum vitae. Les confrères intéressés peuvent consulter ceux-ci auprès du secrétariat de l'AMG.

A titre indépendant

Mme le Dr **Véronique DAYER-ZAMORA**,
Originaire du Valais, 1960
Adresse privée: ch. Saut du Loup 10, 1225
Etudes en médecine: Genève

A effectués ses stages en médecine interne, pédiatrie, néonatalogie, pédiatrie du développement aux HUG, Hôpital des Enfants, Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, et au Canada.

Diplôme fédéral: 1985
Droit de pratique: 2000



Dr Christian HELFER,

Originaire de Fribourg, 1955

Adresse prof.: rue de la Terrassière 58, 1207

Adresse privée: ch. de la Rippaz 9, 1253

Etudes en médecine: Genève

Réadmission. A été membre de 1989 à 1995. A démissionné le 1er janvier 1995.

Diplôme fédéral: 1980

Droit de pratique: 1982

Docteur en médecine: 1986

FMH en médecine interne

**Mme le Dr Patricia WALTZ,**

Originaire de Neuchâtel, 1960

Adresse prof.: bd des Philosophes 21, 1205

Adresse privée: r. des Vollandes 13, 1207

Etudes en médecine: Genève

A effectué ses stages en médecine interne, chirurgie générale, gynécologie, cardiologie aux HUG et à Berlin-Ouest. Dès 1999, cheffe de clinique scientifique, Faculté de Médecine.

Diplôme fédéral: 1987

Droit de pratique: 1999

**A titre dépendant**

Suite aux réformes des structures de la FMH, les médecins membres extraordinaires de notre Association faitière ne peuvent plus conserver cette qualité et sont dans l'obligation d'adhérer, soit à l'ASMAC soit à la Société cantonale de médecine, c'est-à-dire l'AMG.

Toute personne au bénéfice d'un droit de pratique concédé par le Conseil d'Etat se doit donc d'adhérer à l'AMG.

Mme le Dr Isabelle MORARD,

Originaire de Fribourg, 1969

Adresse privée: ch. de Kermely 10, 1206

Etudes en médecine: Fribourg

dès 1999: services de chirurgie digestive et chirurgie cardiaque, Hôpital de la Tour

Diplôme fédéral: 1995

Droit de pratique: 1999

**Dr Jean-Claude ROUGE,**

Originaire de Genève, 1935

Adresse privée: ch. J. des Arts 6, 1231

Etudes en médecine: Genève

Diplôme fédéral: 1963

Docteur en médecine: 1968

FMH en anesthésiologie

**Pr Armin SCHNIDER,**

Originaire de Lucerne, 1960

Adresse prof.: HUG-Clinique de Rééducation,
av. Beau-Séjour 24, 1211 Genève 14

Adresse privée: av. des Verchères, 1226

Etudes en médecine: Bâle

dès 1998: Dpt de neurologie, HUG

Diplôme fédéral: 1985

Docteur en médecine: 1986

Droit de pratique: 1999

FMH en neurologie



Franchises des caisses-maladie: même un enfant comprendrait

Nous publions ci-dessous pour information, un article publié sous la rubrique "Les quatre vérités de Françoise Buffat" dans la Tribune de Genève.

La saga sur les franchises à option des assurances-maladie découle d'un profond malentendu sur l'essence même du droit à la santé. Il ne donne pas le droit à chacun de courir chez le médecin pour un oui pour un non, quand ça lui chante et sans souci de ce qu'il en coûte à la collectivité. Non, le droit à la santé est la garantie que les habitants de ce pays, pauvres ou riches, bénéficieront des mêmes prestations médicales à des coûts supportables par tous, d'où une nécessaire solidarité entre les assurés obligatoires que nous sommes tous devenus.

Or, il s'avère qu'en matière de consommation médicale, certains cantons romands sont champions, ce qui se reflète tout naturellement dans le niveau des cotisations des caisses-maladie. En ce domaine comme en d'autres, le Suisse romand semble avoir moins que ses compatriotes d'outre-Sarine le sens de sa responsabilité individuelle. Puisqu'on paie une assurance-maladie, autant l'amortir au maximum! Il est des gens fiers d'avoir coûté plusieurs dizaines de milliers à leur caisse-maladie en n'en ayant déboursé que quelques milliers. C'est ce qu'ils appellent un bon rendement. Fi donc!

Pour lutter contre ce déplorable état d'esprit et pousser au sens des responsabilités, des caisses-maladie ont proposé des franchises attrayantes à leurs assurés. Même un enfant comprendrait que si les premiers mille francs sont totalement pour votre poche, vous hésitez avant de courir chez le médecin pour le moindre

bobo. Responsabiliser les gens, les rendre conscients du coût des soins médicaux, c'est certainement le meilleur antidote à l'envolée des dépenses de santé.

La décision du Conseil fédéral de limiter l'attrait des franchises est un calcul d'épicier dénué de vision politique

C'est pourquoi la décision du Conseil fédéral de limiter l'attrait des franchises est un calcul d'épicier dénué de vision politique. Les franchises seraient le diable parce qu'elles réintroduiraient une inégalité entre ceux qui peuvent se les offrir et les autres. Ce que dément la secrétaire générale de la Fédération romande des consommateurs: selon Marianne Tille, mêmes les plus modestes choisissent des franchises. Actuellement l'inégalité serait plutôt entre les assurés responsables et les irresponsables et, en réduisant les franchises, le pouvoir politique encourage l'irresponsabilité.

Cette mesure est inopportune pour une autre raison: tant qu'on aura pas suffisamment de recul pour mesurer précisément l'impact des franchises comme sur les frais administratifs des caisses-maladie, comment peut-on prétendre qu'elles provoquent une augmentation des primes de base? Il eût été en ce domaine prudent d'attendre.

D'autant que cette nouvelle intrusion du politique dans le domaine de l'assurance-maladie ne fait qu'insécuriser plus encore les relations entre assureurs et assurés qui, jusqu'à nouvel avis, restent du domaine du droit privé. La révision de la LAMal était censée introduire une certaine concurrence entre les caisses. Or, chaque fois qu'un début de concurrence s'instaure, l'Office fédéral des assurances sociales, (OFAS) intervient au nom de la solidarité. Le comble étant que toutes ces intrusions étatiques dans le domaine de l'assurance-maladie n'ont fait que provoquer une envolée des cotisations et des dépenses de santé. Le monde politique joue à l'apprenti sorcier et les assurés, transformés en moutons, ont tellement marre de ces ajustements constants qu'ils finiront par préférer, par pure lassitude, un ruineux système de sécurité sociale à la française.

Tel est bien notre soupçon: une sécurité sociale à la française avec une seule caisse et des prélèvements proportionnel au revenu, voilà ce que cherchent l'OFAS et Ruth Dreifuss qui, avant son arrivée au Conseil fédéral avait participé au lancement d'initiatives populaires allant dans ce sens. Le peuple n'en avait pas voulu, mais notre conseillère fédérale finira par arriver à ses fins, rien qu'à cause de la pagaille introduite par la politique à court-vue de ses services.

Françoise Buffat

Communication du GPFI

GPFI Groupement pour la Participation de la Famille aux Informations sur les Assurances Sociales

**130'000* assurés genevois sur les
367'000 du canton paient 99* millions
de trop pour l'assurance de base
cette année.**

**Les chiffres indiqués dans le titre sont des ordres de grandeur*

Qu'est-ce que cela veut dire:

ces assurés désavantagés sont membres de 6 caisses-maladie importantes qui ont des cotisations nettement supérieures à la moyenne cantonale. S'ils n'étaient pas assurés auprès de cais-

ses fiables bon marché du canton, ils auraient dépensé 99 millions de moins.

A quoi cela correspond ?

au quart des honoraires facturés par les médecins genevois installés en cabinet.

Réfléchissons:

allons au-delà des limites actuelles - les assureurs se croient seuls propriétaires de l'assurance-maladie obligatoire - en suggérant que les caisses-maladie soient aussi «la propriété» des assurés. L'assurance maladie est en effet un partage d'argent entre ceux en bonne santé et ceux qui le sont moins.



Agissons:

soyons vigilants, avec nos cotisations de caisse-maladie afin d'être partenaire de l'assurance-maladie à de bonnes conditions financières.

Des cas concrets parmi d'autres:

durant l'automne 1999, en suivant nos conseils,

la famille	E. à Vessy a diminué son budget d'assurance de l'année 2000 de	Frs 1162.-
la famille	C. à Chêne-Bourg	Frs 1872.-
la famille	D. à Genève de	Frs 439.-
Madame	M. à Genève de	Frs 928.-
Madame	S. à Thônex	Frs 1100.-
la famille	S. du Lignon de	Frs 1092.-

Suite à donner:

si notre démarche fait écho auprès de vous, cela me ferait plaisir d'en parler avec vous à l'occasion d'un téléphone ou d'une rencontre. En effet, avec des assurés «otages» de certaines caisses, il s'agit, librement et tranquillement, de les préparer à choisir un autre assureur.

- en calculant l'économie à réaliser
- en considérant les avantages et les inconvénients de cette économie
- afin d'aboutir à une démarche objective.

Avec l'aide de qui:

l'association GPFI, indépendante de tout assureur, qui a pour but de défendre les assurés. Elle a été fondée en 1963 à la Chaux-de-Fonds et est restée modeste jusqu'en 1981 pour se développer en collaboration avec les assureurs pour être au service des assurés. Elle est apolitique, reconnue comme organisme consultant par l'OFAS.

Nos coordonnées:

Association GPFI,
Rue de l'Hôpital 11,
2000 Neuchâtel
Tél. 032/724 14 15 Fax: 032/721 48 81

Bertrand Jaquet
Secrétaire de l'association

Comment économiser des impôts

Des solutions intéressantes pour le médecin indépendant

Dans notre dernier article, nous avons évoqué des possibilités intéressantes pour optimiser sa prévoyance. Un investissement dans la prévoyance est - dans la majorité des cas - fiscalement privilégié, raison pour laquelle un élargissement de la prévoyance conduit pratiquement toujours aussi à une diminution de la charge fiscale. Dans le présent article, nous voulons vous montrer quelles autres possibilités existent, en plus de la prévoyance, pour économiser des impôts.

Amortissement indirect de l'hypothèque et de dettes commerciales

Le Suisse, en général et par principe, veut amortir son hypothèque; ce qui, bien sûr, est un but louable. Toutefois, l'amortissement doit se faire de façon indirecte, car un amortissement direct est fiscalement néfaste et donc à éviter. Un amortissement indirect équivaut à un accrois-

sement de la fortune qui servira ultérieurement à effectuer un amortissement direct de l'hypothèque. L'avantage fiscal est double: d'une part, de nombreux placements se prêtant à un amortissement indirect sont fiscalement privilégié, et d'autre part, les intérêts passifs déductibles ne diminuent pas pendant la durée d'amortissement - un avantage fiscal supplémentaire.

Le pilier 3a est l'outil le plus connu pour un amortissement indirect. Grâce aux allègements fiscaux, l'épargne au moyen de la prévoyance liée 3a représente un excellent placement comparé à des investissements offrant des sécurités similaires. Les cotisations annuelles admises peuvent être entièrement déduites du revenu. Les intérêts annuels ainsi que les avoirs eux-mêmes sont également exonérés d'impôts. En revanche, la prestation versée est imposée, mais à un taux privilégié. Pour un indépendant affilié à une Caisse de retraite, les cotisations annuelles sont néanmoins limitées à CHF 5'789.-. Il est donc nécessaire de recher-

cher des mesures supplémentaires d'amortissement indirect: soit des assurances à prime unique ou à primes périodiques, soit des placements en actions ou en fonds de placement-actions. Beaucoup d'indépendants ignorent que l'amortissement indirect peut être utilisé pour rembourser un crédit commercial de façon intéressante sur le plan fiscal.

Eviter les obligations à taux élevé

Nombreux sont les investisseurs qui se réjouissent de voir les taux d'intérêts des obligations grimper. Ils oublient que le Fisc encaisse, suite aux taux d'imposition marginaux, entre 30 et 40% de l'intérêt versé. Cet inconvénient fiscal peut être évité si l'obligation en question est vendue avant son arrivée à expiration, c'est-à-dire juste avant l'échéance des intérêts. Dans le cas où l'intérêt y relatif se situe au-dessus de l'actuel intérêt du marché, une plus-value défiscalisée peut être réalisée. Des obligations à un taux d'intérêt inférieur au taux actuel repré-



sentent également un placement fiscalement intéressant. Le cours d'achat sera inférieur à la valeur nominale, alors que la plus-value encaissée à l'échéance sera, en principe, assimilée à un gain en capital exempt d'impôt.

Assurances à la place d'obligations

Pendant l'exercice d'une activité lucrative, des placements directs en obligations devraient plutôt être évités. Les assurances vie à prime unique sont une alternative idéale aux obligations. L'accroissement de la valeur d'une assurance est libre d'impôt, si le contrat d'assurance a duré au moins 5 ans, qu'il a été conclu avant l'accomplissement de la 66ème année et que les prestations sont versées après que l'assuré a accompli sa 60ème année. Il s'agit donc de placements à long terme, fiscalement très intéressants. La situation actuelle en matière d'intérêts devrait nous inciter à favoriser plutôt les assurances à prime unique liées à des fonds de placement. Des rendements su-

périeurs à 12% ont été monnaie courante ces dernières années. Les assurances à prime unique conventionnelles n'offrent aujourd'hui plus qu'un rendement garanti de 2.5%.

Les placements en actions

Du point de vue fiscal, les actions sont à privilégier nettement par rapport aux obligations. Les plus-values sont considérées comme un gain en capital et, par conséquent, fiscalement exonérées, et seul le dividende d'environ 1% est soumis à l'impôt sur le revenu. Les placements en actions ayant obtenu, depuis 1925, un rendement annuel moyen de prêt de 10% fait que leur rendement représente un atout supplémentaire par rapport aux obligations. Le risque, intrinsèquement supérieur, peut être amorti au moyen d'une diversification, à l'aide, par exemple, de fonds de placement.

Entretien de son logement

Des frais d'entretien et de rénovation peuvent être déduits du revenu imposa-

ble. Pour éviter une progression fiscale en cas d'augmentation des recettes, il est conseillé de répartir ces frais sur plusieurs années.

Planification fiscale à long terme

Pour terminer, il faut insister sur le fait que les possibilités d'économiser des impôts à court terme sont malheureusement limitées. Qui souhaite y arriver de manière substantielle sur le long terme doit y penser à temps. La planification financière globale représente alors l'outil idéal. Il s'agit d'une étude complète et détaillée en matière d'impôts, de prévoyance et de placements ayant pour but de diminuer la charge fiscale de façon régulière tous les ans et, par conséquent, d'accélérer l'accroissement de sa fortune.

Jean Winkler & Partners
Promenade de St-Antoine 16,
1204 Genève
Tél. 810.26.80 - Fax 810.26.84
E-mail info@fiscalite.ch
<http://www.fiscalite.ch>

Appel humanitaire

Un petit hôpital roumain est en train de lutter pour sa survie. Le Dr Kereszies Csaba, gynécologue, aimerait pouvoir donner aux femmes de la région de Sangeorgiu la possibilité de continuer à être suivie dans l'hôpital de leur région au lieu de devoir se déplacer à 50 km dans le chef lieu de la province Tirgu Mures. Pour cela il a besoin de matériel et nous demande de l'aider. Voici la liste du matériel nécessaire que nous amènerons lors d'un prochain voyage.

Appareils médicaux: échographe obstétrical, cardiocotographe, aspirateur pour interruption de grossesse.

Instruments: trousse pour accouchement, trousse pour épisiotomie, trousse pour contrôle utérin (sondes Hegar), trousse pour interruptions de grossesses et trousse pour interruption de grossesse par aspiration.

Appareils: photocopieuse, imprimante A3, central téléphonique 5 à 10 postes, téléviseurs.

Mobilier hospitalier: table gynécologique, lampes, armoires de médicaments, lits d'adultes et de nouveau-nés, matelas et couvertures, tables de chevet.

Pour tout renseignement: Dr Claudine Jeannet, avenue du Lignon 41, 1219 Le lignon, tél. 797 22 11 - fax: 797 22 12

Mélanges Claude Aubert

Comme annoncé à l'Assemblée Générale du 29-11-1999 et dans la Lettre de l'AMG de décembre 1999, en hommage au travail accompli par le Dr Aubert, l'AMG publie dans la collection «Les Actes de l'AMG», les «Mélanges Claude Aubert» regroupant plus de 12 textes livrés par des personnalités du monde médical, politique et médiatique de Genève.

Y figurent également tous les éditos publiés sous la signature du Dr Claude Aubert de 1994 à 1999.

On y trouve enfin le résultat d'une recherche réalisée par une étudiante en droit de l'Université de Genève concernant le dépistage non volontaire de drogues auprès de jeunes élèves ou d'apprentis.

Vous pouvez obtenir cet ouvrage au prix de Fr. 35.- + frais de port sur simple appel téléphonique (tél. 708 00 20 ou 21), par fax (781 35 71) ou par E-mail amg@hin.ch.

Mardi 4, 11, 18, 25 avril

10h00 - 12h00

Colloque de la Division des Maladies Infectieuses
 "Présentation des cas cliniques " (10h00-11h00)
 "Colloque HIV" (11h15 - 12h00). Bât. d'appui, Aile Jura, salle 3-776

Mardi 4 avril

19h00 - 21h30

Débat-buffet de la Médicale.
 "Nos connaissances en génétique: mise à jour (1/2)" Prof. M. Morris
 Amphithéâtre du Muséum d'Histoire Naturelle - rte de malagnou 1.
 Colloque crédité de 2 heures de FC.

Jeudi 6 avril

9h00 - 17h30

FMH Consulting Services - Séminaires 2000
 "Cours d'introduction à l'ordinateur".
 Gratuit pour les membres FMH - Lieu: Mövenpick Radisson Hôtel à Lausanne
 Renseignements: Mme S. Schlegel, tél. 041 925 00 77

14h00 - 18h00

Formation continue 2000 des Départements de pédiatrie de Genève et Lausanne.
 "Pertes subites de connaissance chez l'enfant". Lieu Hôpital des Enfants - Genève

Mardi 11 avril

12h45 - 13h45

Colloque de médecine tropicale 2000 - Salle de séminaires de l'Auditoire des Policliniques - 1er étage - HUG
 "Impact des moustiquaires imprégnées sur les maladies transmises par les vecteurs"

Jeudi 13 avril

13h30 - 15h00

Conférence organisée par le département de psychiatrie.
 Amphithéâtre Ajuriaguerra
 "La jeune femme".

vendredi 14 avril

8H00 - 9H00

Conférences organisées par la clinique de psychiatrie gériatrique - Bâtiment Les Champs, Salle de conférence du 2ème étage
 "Thérapie pharmacologique de la maladie d'Alzheimer".

mercredi 26 avril

9H00 - 17H00

INFORMATION TARMED

"LE TARMED COMME SI VOUS Y ETIEZ" Pr H.-H. Brunner
Destiné à tous les membres. La séance aura lieu à l'Auditoire des Syndicats Patronaux, 98, rue de St-Jean. Parking Seujet. Un buffet-repas sera servi. Inscription par tél. 708 00 20/21 ou par E-mail: amg@hin.ch

Jeudi 27 avril

9H00 - 17H00

Etat de vaud - Hospices cantonaux - Faculté de médecine
 "Priorité de la prévention - préventions prioritaires"
 Lieu: Auditoire Pierre-Decker, rue du Bugnon 19 - 1005 Lausanne
 Renseignement: Service de Formation continue - UNIL - Château de Dorigny
 1015 Lausanne - Tél. 021/692 22 93 - Fax: 021/692 22 95
 E-mail: Laurence.Terzi@sfc.unil.ch - Internet: <http://www.unil.ch/sfc/>

FORMATION CONTINUE AMG/SMG

Rappelons que l'AMG a décidé de déléguer à la Société Médicale de Genève le mandat d'organiser toute action de formation et de leur attribuer les unités de formation continue.

Jeudi 13 avril

17h00 - 18h45

"Utilité de la scintigraphie myocardiographique pour le médecin praticien: quand ? pourquoi ?" Prof. Alberto Righetti
 Lieu: Swissôtel Genève Métropole - Colloque crédité d'une unité de FC.

Nous vous rappelons également que vous pouvez envoyer au secrétariat avec la mention "formation continue" toutes les attestations concernant les unités de formation qui vous sont octroyées durant l'année. L'AMG vous renverra un certificat attestant l'ensemble des formations que vous aurez suivies et le nombre total d'unités attribuées, ceci pour chaque année écoulée.

A propos de la décision de la Chambre médicale du 2.2.2000 sur le TarMed

Article paru dans *Médecine et Hygiène*, mars 2000

« *Un vote à main armée digne de Tintin au pays des Soviets ...* »

...Ce jugement que je m'étais permis dans un courrier du lecteur à la Lettre de L'Association des Médecins de Genève du mois de février dernier m'avait valu des remontrances de son Secrétaire général qui m'a rappelé au civisme élémentaire : « Il est des choses que l'on ne peut pas dire (...) La chambre médicale est le parlement de la FMH (...) L'assimilation d'un processus démocratique et statutaire à une dictature d'extrême gauche n'a pas a place dans un débat objectif » ; Et de rajouter « la démocratie c'est aussi le respect des décisions » présumant que, dans un emportement, j'avais dû perdre de vue cette vérité première.

C'est pourtant bien la vocation du psychiatre que de dire l'indicible même lorsque cela dérange (et d'aller en l'occurrence par amour de la vérité à l'encontre de ses propres intérêts). Au risque donc de paraître incorrigible je réitère mon opinion en essayant, dans ce qui suit, de l'étayer par deux arguments :

En premier lieu, notre démocratie (la vraie, celle de mère Hélvétie) avait dans sa sagesse prévu un système bicaméral afin de préserver les droits des entités minoritaires. On peut se gargariser d'une belle formule de la chambre-médicale-parlement-de-la-FMH, mais elle n'en sera jamais que la « chambre basse » (je sens

que l'on va encore m'en vouloir !) et les opérateurs n'y avaient aucune chance de faire entendre leur voix. C'est bien faute d'une structure représentative des autres spécialités, en dehors de l'écrasante médecine de base, qu'on en arrive sans doute au schisme de la FMS.

En deuxième lieu, le libre arbitre de cette chambre médicale qui a dû voter sous une double pression (celle du temps d'abord et de la menace du pire ensuite: soit un revolver sur chaque tempe !) sur un objet dont elle n'était que partiellement informée (un tarif sans prix ! comme le menu pour les dames dans les restaurants chics), ce libre arbitre, disais-je, reste pour le moins contestable. Il vaut autant à mes yeux que le consentement d'un patient à un traitement expérimental dont il ne connaîtrait pas les risques et qui serait « proposé » comme alternative soit à une amputation punitivement plus large que nécessaire soit au renvoi de l'hôpital.

Dans ce contexte, le rapprochement que j'ai fait avec « Tintin au pays des Soviets » a pu heurter la sensibilité de certains, et j'en suis sincèrement navré, mais la planche ci-contre, extraite de cet album culte réservé aux collectionneurs avisés, permettra peut-être au lecteur de mieux apprécier l'allusion.

Mon argumentation terminée, j'aimerais encore profiter des colonnes que m'offre cette revue pour oser une question ou deux :

Serait-elle même démocratique la votation de la chambre médicale était-elle intelligente ou déontologique pour autant ? On est en droit d'attendre ces qualités des décisions d'un corps médical, mais la peur de manquer a, hélas, tenu lieu de programme idéologique. Il était donc impératif de réclamer une votation générale sur le Tarmed. Certes cet appel à la base est à double tranchant: celle-ci formée majoritairement de médecins non-opérateurs pourrait bien entériner la décision de la chambre médicale; mais elle pourrait aussi hésiter à déchirer son propre tissu professionnel, et



abîmer cet outil de travail quotidien qui permet de référer ses patients à un spécialiste encore considéré comme un confrère même s'il gagne mieux sa vie, («C'est étrange : moi, lorsque je me trouve médiocre, je ne m'en prends qu'à moi-même» répliquait Freud dans «Le Visiteur» cette excellente pièce de théâtre de E.-E. Schmitt (Actes Sud, 1994)). En outre, elle pourrait réaliser qu'accepter cette «rééquilibration» c'est consen-

tir à l'enveloppe budgétaire et donc risquer d'en être un jour la victime.

Qu'arriverait-il par contre si la base refusait ce Tarmed ? Il nous serait alors imposé par l'autorité fédérale ? Ce serait, à mon sens, plus honorable qu'une entente douteuse sur le dos des opérateurs. Et si ce pire là devait même arriver, la Suisse privée d'un mauvais consensus aurait au moins un peu mal à ses médecins parce

qu'elle les forcerait de la sorte. Et la population pourrait dès lors commencer à en éprouver une sourde inquiétude en se demandant comme le faisait il y a près de deux mille ans un certain Jésus de Nazareth, «si l'on traite ainsi le bois vert, qu'advient-il du bois sec?». ■

Dr Th. Hovaguimian

NdlR:

Le secrétaire général de l'AMG, salarié de cette institution, ne se permettrait pas d'adresser des «remontrances» à l'un de ses membres, qui plus est, à l'un de ses employeurs...

Tout au plus se permettait-il de faire la part des choses en réponse à une lettre de lecteur.

Cette réponse-ci sera plus brève et permettra peut être, c'est mon souhait, de continuer à nourrir le débat et de rappeler surtout que l'AMG est composée de 1600 médecins appartenant à plus de 30 spécialités différentes. Trois remarques donc:

1. Il est nécessaire, voire indispensable que le TarMed puisse être soumis au corps médical en votation générale. C'est aussi le vœu, rappelons-le, du Dr H.-H. Brunner et du comité central. Trois sociétés cantonales au moins, dont l'AMG, ont demandé cette votation et il est certain qu'elle se fera. Reste à décider si elle doit se

faire immédiatement, ou après avoir vu, pendant une période à déterminer, les effets réels du TarMed sur la gestion du cabinet.

2. Je ne comprends pas la propension qu'ont certains de vouloir à tout prix opposer opérateurs et médecins de premiers recours. Le TarMed redonne une meilleure place à l'acte intellectuel, ou cognitif, au dialogue avec le patient, au travail fait à son profit et même en son absence, à l'étude du dossier, au consilium, toutes activités que mène aussi l'opérateur. Il est donc faux de ne retenir du TarMed qu'une notion punitive pour les prestataires de gestes techniques et reconnaissante pour les cliniciens. Ce «distinguo» entre «intellos» et «manuels» n'est pas de mise; elle est réductrice et peu flatteuse.
3. Je ne comprends pas non plus l'argumentation selon laquelle il vaudrait mieux se laisser imposer un tarif in-

connu plutôt que de gérer nous-mêmes un tarif connu. Pour mieux s'y opposer? Pour pouvoir dire triomphalement ensuite: «c'est pas nous, c'est les autres?» Quelle dérision, quel abandon de responsabilité...!

Le Corps médical a déjà fait une erreur historique en acceptant de travailler pour une assurance sociale, puis en demandant sans cesse des extensions du catalogue des prestations.

La négociation est, certes, un enjeu difficile et dont le résultat n'est pas toujours satisfaisant. Mais au moins, c'est nous que la menons.

Cette initiative, nous devons la conserver, pour garder à tout le moins la part libérale de notre art.

Jean-Marc Guinchard

Annonces préalables

Mercredi 17 mai
17h15 - 18h30

Séminaire portant sur l'accès au dossier psychiatrique organisé par l'Institut de Médecine légale et l'AMG.
Lieu: Bibliothèque IUML - 8ème étage - CMU
De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

Lundi 29 mai
dès 19h00

Assemblée général statutaire de l'AMG.
L'ordre du jour vous parviendra ultérieurement.

Mardi 6 juin
dès 8h00

"Journée informatique" organisée par la Commission Informatique de l'AMG.
Lieu: Amphithéâtre Macel Jenny.
Thèmes: Les HUG sur Inernet: communications Ville-Hôpital - La fin du classement des résultats de laboratoire - TarMed arrive: dois-je m'informatiser ?
Renseignements: Dr G. Pavia

Jeudi 15 juin
dès 8h15

Séminaire "Tests d'embauche" organisé par la Faculté de droit et l'AMG.
Lieu: Amphitheâtre Marcel jenny.
De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.